

Conditions Générales de vente et d'expédition (au 1er janvier 2016) :

1- Contexte :

Je suis un peintre déclaré, inscrit à la **Maison des Artistes à Paris**, de même que sur www.artistescontemporains.org. À ce titre, je peux vendre légalement mes œuvres d'art pour mon compte personnel. N'ayant pas une production régulière, j'expose rarement chez les galeristes. Les ventes se font donc de gré à gré directement avec le client.

Pour toute discussion concernant l'achat d'une œuvre (toile, dessin, ...), le client acheteur et moi échangerons des courriels pour finaliser l'achat envisagé.

Dans ces échanges, seront indiqués **les adresses postales respectives** de chacun et **les modalités de paiement**.

Parmi celles-ci, le **virement bancaire international SEPA** de compte à compte sera préféré à tout autre. Il laisse une trace et permet une facturation légale.

Je fournirai à l'acheteur les coordonnées du compte à créditer en France Métropolitaine, dès que l'intention d'achat sera confirmée et le montant de la transaction accepté.

Avec l'œuvre, **une facture attestant du montant payé, toutes taxes comprises** sera fournie. Elle portera le détail du prix de l'œuvre et des frais annexes (messagerie, assurance).

2- Expédition :

Un emballage soigné, adapté à l'œuvre, sera fourni pour le transport par voie postale ou par messagerie. Son coût est inclus dans le prix de vente.

Options :

- Selon la nature de l'œuvre, sa fragilité, selon le vœu du destinataire, une expédition par messagerie spécialisée sera éventuellement choisie pour garantir un service de qualité.

- À l'inverse, l'expéditeur ne sera jamais tenu pour responsable des dommages éventuels si le destinataire choisit un mode d'expédition courant, non garanti. (par exemple : voie postale).

Dans tous les cas, selon le choix du mode d'expédition par le destinataire, celui-ci s'engage à en accepter les conséquences.

Selon ce mode choisi, les frais d'emballage, d'expédition et d'assurance seront inclus dans la facture finale. Ils seront annoncés, donc connus au moment de la finalisation de la transaction, selon les choix du destinataire et ils seront à sa charge.

L'expédition de l'œuvre achetée ne sera effectuée qu'à réception du paiement complet par le client.

3- Réclamations - retards - assurances :

Pour tout retard, réclamations, dégâts constatés sur l'objet expédié, un échange de courriels ou de courriers postaux sera indispensable pour décrire le problème. Je m'engage à y répondre.

Les retards de livraison sont indépendants de l'expéditeur et ne lui seront pas imputables.

En cas de dommages subis par l'œuvre expédiée, le destinataire devra apporter des preuves visuelles décrivant leur nature et leur ampleur. En cas de destruction totale ou partielle, l'assurance prévue pourra couvrir l'indemnisation. Un remboursement partiel ou total sera envisagé après échange de courriers.

Un retour de l'œuvre puis une réexpédition, selon sa nature, est envisageable si les dommages sont minimes et réparables.